

# Protection de l'enfance : mise en œuvre du parcours de l'enfant

### CONTEXTE

La réforme de 2016 redéfinit la protection de l'enfant à partir de la prise en compte de ses besoins fondamentaux et de son développement. De manière concomitante, elle insiste sur la nécessaire sécurisation des parcours des enfants. La loi de 2022 confirme cette exigence.

Ainsi, les obligations en matière d'évaluation ont été renforcées, non seulement pour les évaluations initiales mais également en cours de mesure. Elles doivent avoir pour objectif d'estimer si le développement de l'enfant est, ou non, compromis. Par ailleurs, le projet pour l'enfant (PPE) reçoit une nouvelle définition et son contenu est précisé. Enfin, plusieurs mesures visent à mieux préparer la sortie du dispositif.

Le CREAL propose aux professionnels intervenant au sein du dispositif de protection de l'enfance, qu'ils relèvent de l'ASE ou du secteur associatif, un accompagnement allant de l'évaluation de la situation de danger, au processus d'élaboration des différents écrits.

- > **Durée** : 2 à 4 jours
- > **Formation ou appui méthodologique en intra**



#### Intervenant(e)

**Dominique DUBOIS** ou **Julien BARBOSA**



#### Tarifs 2024

**1 080 € à 1 520 € / jour en intra**  
(conditions tarifaires page 73)

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Identifier les conséquences des lois de 2016 et 2022 sur les pratiques professionnelles
- > Mieux prendre en compte les besoins fondamentaux des enfants en protection de l'enfance
- > Identifier les pratiques permettant un parcours cohérent en protection de l'enfance
- > Développer les pratiques incluant les enfants et les familles

### CONTENU

- > Co-construire le Projet pour l'Enfant (CD) et/ou le projet personnalisé (ESSMS)
- > La mise en œuvre d'une démarche d'évaluation en protection de l'enfance
- > L'articulation entre évaluations régulières et projets
- > Préparer la sortie du dispositif
- > *En option : révision des trames des documents utilisés (évaluation des IP, PPE, PP, rapport de situation...) et des procédures d'élaboration*

### PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

- > Professionnels intervenant en protection de l'enfance (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.)

**Il n'y a pas de prérequis spécifiques pour participer à cette formation.**

### MODALITÉS (cf. p. 9)

- > Apports théoriques avec documents fournis
- > Analyse d'écrits professionnels (travaux de groupes)
- > Échanges sur l'évaluation dans la mise en œuvre d'une mesure de protection de l'enfance